

2' AIR

SARL au capital de 10.000 euros

RCS LISIEUX n° 900 105 321

Siège social : 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques - 14800 DEAUVILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU NEUF FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX

Le 9 février 2026 à 17 heures 30,

Les associés de la société 2' AIR, SARL au capital de 10.000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jacques ELFASSI, propriétaire de 2 parts
- Monsieur Raphaël ELFASSI, propriétaire de 998 parts

Monsieur Raphaël ELFASSI préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1000 parts sociales sur les 1000 parts formant le capital social et ayant le droit de vote. Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport du gérant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la démission de M. Raphaël ELFASSI de la gérance
- Nomination de M. Jacques ELFASSI aux fonctions de gérant
- Changement d'adresse du siège social
- Modification des Statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport du Gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

AE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Raphaël ELFASSI né le 18 décembre 2018 à PARIS 12^{ème} de ses fonctions de gérant à effet du 9 février 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale désigne Monsieur Jacques ELFASSI né le 29 novembre 1961 à PARIS 12^{ème} demeurant 1 rue Chernoviz PARIS 16^{ème} en qualité de gérant qui accepte ces fonctions pour une durée indéterminée à compter du 9 février 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer le siège social de la société qui était fixé au 6, Chemin des Salines à LISIEUX et de le fixer à l'adresser du 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques - 14800 DEAUVILLE, dans le même ressort du Greffe à compter de la date de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit

« Article 4 – Siège social

Le siège social de la Société est fixé : 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques - 14800 DEAUVILLE. »

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

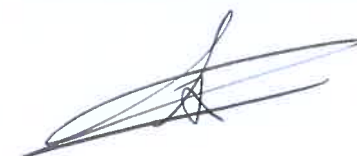
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Monsieur Jacques ELFASSI



Monsieur Raphaël ELFASSI



2' AIR

SARL au capital de 10.000 euros

RCS LISIEUX n° 900 105 321

Siège social : 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques – 14800 DEAUVILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU NEUF FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX

Le 9 février 2026 à 17 heures 30,

Les associés de la société 2' AIR, SARL au capital de 10.000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jacques ELFASSI, propriétaire de 2 parts
- Monsieur Raphaël ELFASSI, propriétaire de 998 parts

Monsieur Raphaël ELFASSI préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1000 parts sociales sur les 1000 parts formant le capital social et ayant le droit de vote. Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport du gérant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la démission de M. Raphaël ELFASSI de la gérance
- Nomination de M. Jacques ELFASSI aux fonctions de gérant
- Changement d'adresse du siège social
- Modification des Statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport du Gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.



RE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Raphaël ELFASSI né le 18 décembre 2018 à PARIS 12^{ème} de ses fonctions de gérant à effet du 9 février 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale désigne Monsieur Jacques ELFASSI né le 29 novembre 1961 à PARIS 12^{ème} demeurant 1 rue Chernoviz PARIS 16^{ème} en qualité de gérant qui accepte ces fonctions pour une durée indéterminée à compter du 9 février 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer le siège social de la société qui était fixé au 6, Chemin des Salines à LISIEUX et de le fixer à l'adresser du 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques - 14800 DEAUVILLE, dans le même ressort du Greffe à compter de la date de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit

« *Article 4 – Siège social*

Le siège social de la Société est fixé : 10 Princesse Sophie Troubetskoï Presqu'île de la Touques - 14800 DEAUVILLE. »

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Monsieur Jacques ELFASSI

Monsieur Raphaël ELFASSI

